

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL 16 février 2011 à 20 heures 30

Le seize février deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoints. Mesdames, Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT ; Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Véronique BOG (procuration à Emmanuel FRANCO), François MORIN (procuration à Valérie DEROUIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Damien SURGET</i>

Arrivée de Luc GESBERT à 20h45 pendant le premier point.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 11 janvier 2011
2. Décisions du maire
3. Bilan carbone
4. Modification de la délibération du 11 janvier 2011 concernant la garantie d'emprunt
5. Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts
6. Plan de financement du diagnostic éclairage public
7. Création de poste
8. Servitude de passage sur la parcelle AC 159
9. Avenant à la convention de groupement de commandes sur les travaux de voirie
10. La Poste
11. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : un droit de préemption urbain et la dotation d'équipement des territoires ruraux. La proposition est adoptée à l'unanimité.

1) Approbation du compte-rendu du 11 janvier 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 1 janvier 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du Maire

Le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal en date du 11 janvier 2011 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009. Ainsi, en matière de décision relative l'exercice, au nom de la commune du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, il a renoncé au droit de préemption pour la maison d'habitation et terrain d'une superficie de 1 118 m² situé 12 route de la Ferrière.

3) Bilan carbone

Monsieur le Maire introduit la présentation d'Adeline CHARRE chargée de mission énergie du Pays de la Vallée de la Sarthe. Il fait référence au postulat « Penser global, agir local », de René Dubos, agronome biologiste et environnementaliste. Cette citation reflète bien la manière d'agir du conseil municipal. Par les actions menées à l'échelle du territoire de la commune, les élus montrent leur souci de préserver la planète, dans une perspective d'intérêt général.

Il passe ensuite la parole à Adeline CHARRE, qu'il remercie pour sa présence. Celle-ci rappelle le cadre dans lequel le bilan carbone de la commune a été réalisé : la démarche s'inscrit dans le contrat d'objectif territorial signé entre l'ADEME et le Pays et concerne 12 collectivités volontaires. Le travail de collecte de données réalisé en 2010 a été effectué sur les chiffres 2009.

Elle rappelle les enjeux énergétiques et climatiques qui ont amené les élus à réaliser ce bilan carbone. Sur le plan énergétique, les chiffres montrent une nette augmentation du rythme de la consommation d'énergie depuis l'après seconde guerre mondiale. Chaque nouvelle source d'énergie venant se cumuler et non se substituer à la précédente. Ainsi, la consommation a décuplé en 130 ans. Cette augmentation va se heurter à un obstacle de taille qui est l'épuisement des réserves naturelles. En ce qui concerne le pétrole notamment, les chercheurs ne trouvent plus ou peu de nouvelles réserves.

Sur le plan climatique, l'effet de serre (phénomène naturel indispensable) est accentué par les activités humaines via les émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences sont connues : montées de eaux, fonte de la calotte glaciaire, augmentation des phénomènes dits de catastrophes naturels (cyclones, ...). Un graphique retraçant l'évolution des températures et de la concentration en CO₂ des années -400 000 à 2 000 montre une corrélation des deux courbes. Adeline CHARRE explique que les phénomènes de réchauffement ont certes déjà eu lieu, mais pas de manière aussi intense et rapide : le dernier pic de température accompagné d'un pic de concentration en CO₂ s'est déroulé en 10 000 ans avant l'homme ; alors que le phénomène actuel est plus important et s'est déroulé en 200 ans.

Elle rappelle ensuite les principaux secteurs d'activité émetteurs de gaz à effet de serre. En France, les transports représentent 26% des émissions (secteur dont les émissions ont augmenté de 20% depuis 1990), l'industrie pour 20% (diminution de 24% sur la même période), l'agriculture pour 19% (en baisse de 12% sur la même période), le bâtiment pour 19% (en augmentation de 13% sur la même période). Au niveau européen, l'objectif fixé est de réduire les

émissions de 20% d'ici 2020. La France quant à elle a pris l'engagement de diviser par quatre ses émissions d'ici 2050.

Elle présente le principe du bilan carbone : diagnostiquer les postes à enjeux pour pouvoir agir sur les émissions en mettant en place des plans d'action. La méthode de l'ADEME est la suivante : collecter des données chiffrables (ex : nombre de kilomètres parcourus) et les multiplier par des facteurs d'émissions (x volume de gaz à effet de serre émis en fonction de la nature de l'énergie et de la puissance du véhicule).

Elle aborde ensuite les résultats du bilan pour Etival. En 2009, la commune a émis 660 tonnes en équivalent CO₂. 68% de ce volume provient des immobilisations (dont 75% provenant de la voirie et 21% des bâtiments), 20% des consommations d'énergie, 7% des achats et 3% des déplacements.

L'analyse écarte ensuite la part des immobilisations : déjà existantes, la collectivité n'a plus de marge de manœuvre pour améliorer la situation. Il est par contre important de garder en mémoire l'importance des impacts de la voirie et des bâtiments dans le bilan pour, à l'avenir, choisir les bons matériaux de construction.

Chaque poste est ensuite détaillé en précisant les origines des émissions de gaz à effet de serre.

Adeline CHARRE décrit les conséquences en terme de vulnérabilité économique de ces chiffres : des hypothèses d'évolution du coût de l'énergie sont retranscrites par graphique en croisant des hypothèses d'évolution du taux de change euro-dollar (plus ou moins 20%) et du prix du baril de pétrole (en partant d'un baril à 70 dollars, pouvant varier entre 60 et 200 dollars). La situation médiane chiffre un surcoût pour la collectivité de 15 000€.

A partir de ces données, ce sera à la commune de se positionner pour se fixer un objectif global en terme d'évolution d'émission de gaz à effet de serre. A partir de cet objectif, il faudra identifier les secteurs à enjeux et mettre en place des plans d'action. Le Pays se propose d'accompagner les élus en travaillant à la mise en place d'outils, de manière, si possible, mutualisée avec les autres collectivités engagées dans la démarche.

Monsieur le Maire conclut la présentation en soulignant que le bilan est venu conforter l'engagement de la commune d'agir en pensant développement durable. Il rappelle que plusieurs actions ont déjà été mises en place, comme la suppression de l'utilisation des engrais, la réalisation d'un diagnostic éclairage public, une politique d'urbanisation durable...

Il remercie Adeline CHARRE pour sa présentation, les agents du service administratif pour le travail réalisé lors de la collecte des données ainsi que les élus référents, Bruno CORBIN et Luc GESBERT pour leur implication dans la démarche.

Cyrille AMBERT aborde ensuite la piste d'utiliser les déchets en tant que source d'énergie. Adeline CHARRE précise que la communauté de communes du Val de Sarthe valorise déjà ses déchets comme source d'énergie.

Jean-Jacques LARDEUX souligne que les enjeux sont forts et augurent une précarité énergétique réelle. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet qu'il tient à mettre en place des projets anticipant cet enjeu : la facture énergétique annuelle des logements du Champ de la Croix devrait par exemple s'élever à 50€ par an seulement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUSSEAU, membre du public, qui demande aux élus de persévérer dans leur action en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne le transport. Monsieur le Maire lui rappelle que des pistes de réflexion sont en cours sur le sujet, mais qu'il faudra également attendre l'aboutissement de la réforme territoriale pour connaître les périmètres de compétence de chaque structure. En attendant, il invite le plus grand nombre à limiter ses déplacements courts en centre bourg et à se déplacer le plus régulièrement possible à pieds ou à vélo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'engage à poursuivre l'action suite au Bilan Carbone.

4) Modification de la délibération du 11 janvier 2011 concernant la garantie d'emprunt

Monsieur le Maire reprend la délibération du 11 janvier 2011 accordant la garantie d'emprunt de la commune à Sarthe Habitat pour ses emprunts concernant la construction des logements locatifs sociaux du Champ de la Croix. Il explique que la durée du prêt contracté par Sarthe Habitat auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 14 130€ n'est pas de 50 ans comme mentionné dans la délibération du 11 janvier 2011, mais de 40 ans.

Ainsi, il propose de modifier les caractéristiques de l'emprunt de 14 130€ comme suit :

	Prêt PLUS FONCIER
Montant	14 310€
Durée totale du prêt	40 ans
Echéance	Annuelle
Durée du préfinancement	3 à 18 mois maximum
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A + 0.60 pdb
Taux annuel de progressivité	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux révisé puisse être inférieur à 0%

Les autres points restent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

5) Remboursement anticipé et refinancement d'emprunt

Monsieur le Maire explique qu'en 2004, la commune a contracté un deuxième emprunt pour financer les travaux du centre bourg auprès de la Caisse d'Epargne, à hauteur de 300 000€, sur une durée de 20 ans, à un taux fixe de 4.34%. En 2007, la commune a renégocié le premier emprunt ayant servi à financer les travaux du centre bourg, auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 272 561.01€, sur une durée de 18 ans, à un taux fixe de 4.05%.

Les banques proposent actuellement des conditions financières plus attractives. Un remboursement de ces deux prêts par anticipation peut donc amener à limiter la charge financière de ces dettes pour la commune.

Monsieur le Maire propose de rembourser ces deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne. Le remboursement anticipé du capital restant dû au 25/03/2011 s'effectuerait suivant les caractéristiques suivantes :

	Deuxième emprunt pour le centre bourg	Renégociation du premier emprunt pour le centre bourg
Montant initial	300 000€	272 561.01€
Capital restant dû au 25/03/2011	232 236.08€	207 524.03€
Durée résiduelle	13 ans 7 mois	12 ans 11 mois
Taux d'intérêt	4.34%	4.05%
Indemnités de remboursement anticipé	9 954.72€	10 843.25€

Monsieur le Maire propose de refinancer ces emprunts auprès du Crédit Agricole, qui propose des conditions plus avantageuses et suivant les caractéristiques suivantes :

Montant	462 600 euros
Durée totale	13 ans
Taux fixe	3.73 %
Périodicité	trimestrielle

Au 25 mars 2011, le total des échéances restant à rembourser sur les deux emprunts de la Caisse d'Epargne s'élève à 607 086€ ; alors que le total des échéances à rembourser au Crédit Agricole sur le nouvel emprunt de 462 600€ s'élève à 585 898€, soit une économie pour la commune de 21 187€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les projets de contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

6) Plan de financement du diagnostic éclairage public

Monsieur le Maire reprend la délibération en date du 16 novembre 2010 sur ce dossier. Le conseil municipal avait alors modifié le plan de financement du projet de diagnostic éclairage public sur la commune, suite au courrier reçu de l'ADEME informant son impossibilité de financer le dossier. Or il s'avère que la région a notifié à la commune se substituer à l'ADEME et financer certains projets, dont celui-ci.

Il est donc nécessaire, au vu de cet élément, de revoir le plan de financement comme suit :

Origine des financements	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	20%	1 067.41€
LEADER	30%	1 601.09€
Région Pays de Loire	50%	2 668.50€
TOTAL	100%	5 337€

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement proposé.

7) Création de poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le contrat d'accompagnement vers l'emploi conclut par Monsieur le Maire sur le poste de secrétaire administrative et comptable arrive à échéance le 30 avril 2011. Les besoins sur ce poste sont pérennes, il propose donc de créer un poste de titulaire, sur un grade d'adjoint administratif de deuxième classe, à raison de 20 h par semaine, à compter du 1^{er} mai 2011.

Monsieur le Maire souligne sa volonté de bénéficier de contrats aidés au démarrage, c'est-à-dire à l'apparition du besoin de créer un nouveau poste, sans pour

autant renouveler le dispositif avec un autre salarié au terme dudit contrat. L'objectif est bien de remettre une personne dans le marché du travail et de pérenniser son emploi lorsque la prise de fonction est satisfaisante et le besoin structurel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

8) Servitude de passage sur la parcelle AC 159

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes est Maître d'ouvrage pour la construction des dix logements locatifs sociaux qui seront construits sur le lieu dit du Champ de la Croix.

La commune est propriétaire de la parcelle AC 159, située à l'entrée du futur lotissement. Sarthe Habitat, bailleur social en charge de la construction des futurs logements, aura besoin de passer par cette parcelle pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la servitude de passage au profit de Sarthe Habitat sur la parcelle AC 159.

9) Avenant à la convention de groupement de commandes sur les travaux de voirie

Suite à la délibération prise le 5 février 2010 concernant le groupement de commandes à l'échelle de la communauté de communes du Val de Sarthe, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer un avenant à cette convention pour y intégrer la commune de Spay, nouvellement membre de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour l'intégration de la commune de Spay au groupement de commandes de travaux de voirie.

10) La Poste

Monsieur le Maire fait part de son rendez vous ayant eu lieu le 11 février dernier avec les responsables du bureau de Poste d'Allonnes et un responsable départemental. Ceux-ci ont affirmé, malgré la délibération prise par la commune le 11 janvier dernier leur volonté de fermer à terme le bureau de poste de la commune pour le transformer en relais poste auprès d'un commerçant ou en agence postale gérée par la commune.

Monsieur le Maire a gagné six mois de délai : le positionnement définitif de la Poste sur le sujet ne devant intervenir que fin juin. Le risque réside toutefois, s'il y a maintien du bureau de poste, qu'il y ait une réduction des horaires d'ouverture à 11h hebdomadaires.

Monsieur le Maire leur a rappelé le coût d'une agence postale communale, estimé à ce jour à 26 000€ par an (perte du loyer aujourd'hui payé par la Poste à la commune pour la location du bureau, ajouté au salaire de l'employé chargé d'assurer l'ouverture de l'agence à 26h par semaine, et, venant en déduction, l'aide financière de la Poste). Monsieur le Maire souligne le caractère illogique d'un fonctionnement sous la forme d'une agence postale : la commune paierait les coûts de fonctionnement et la Poste bénéficierait des ventes réalisées.

Suite à cette rencontre, Monsieur le Maire indique avoir reçu le samedi 12 février un mail de l'Assemblée des Maires de France l'informant de la signature entre la Poste et l'AMF d'un contrat de présence locale territoriale. Ce contrat pose le principe suivant : les points de contact postaux sont susceptibles de voir leurs statuts évoluer sur la base d'un diagnostic partagé avec la commune. Le changement de statut des points de contact ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable du Maire et de son conseil municipal.

Monsieur le Maire va donc approfondir ce point.

Il envisage de réaliser auprès des étivalois une enquête d'opinion pour mieux connaître les attentes des administrés quant à la présence de la Poste sur le territoire. Un feuillet sera joint au prochain Etival.com rappelant le contexte actuel et demandant aux administrés

- de signer une pétition s'ils souhaitent conserver le bureau en l'état, avec 26 heures d'ouverture hebdomadaires ;
- d'exprimer leurs souhaits sur les horaires d'ouverture.

11) Droit de préemption urbain

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable quant à l'exercice de son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant : maison d'habitation + terrain 859 m² au 3 route de Fay.

12)

Dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur le Maire indique que pour 2011, la dotation d'équipement des territoires ruraux se substitue à la dotation globale d'équipement et à la dotation de développement rural.

Les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard pour le 15 mars 2011 accompagnées d'une délibération listant les projets susceptibles d'être éligibles et

actant de l'inscription des dépenses relatives au projet au budget de la commune, en section d'investissement.

La commune a prévu de voter le budget primitif 2011 fin mars. Le dossier de demande de subvention sera donc complété des pièces manquantes dès que possible et après le vote du budget primitif.

Pour autant, Monsieur le Maire propose d'identifier les projets suivants comme étant susceptibles d'être financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux :

- l'installation du parquet à la salle polyvalente,
- la création de chemins piétonniers le long de la RD 309 en direction de Saint Georges du Bois,
- l'aménagement de la zone de rencontre en centre bourg,
- l'installation de candélabres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour ces projets,
- atteste de la compétence de la commune à réaliser ces travaux.

13)

Questions diverses

Damien SURGET indique que la commission voirie communautaire a décidé de refaire la route de Thoré sur 2.8 kilomètres. La route sera reprofilée pour avoir une emprise de 4.5m de large. Les travaux seront réalisés dans l'année.

Géraldine CROCHARD informe de la tenue d'un conseil d'école maternelle extraordinaire vendredi 18 février. L'ordre du jour sera la fusion des deux écoles, maternelle et élémentaire, à la rentrée 2012. Ce projet est porté par l'Inspection d'Académie.

Valérie DEROUIN rappelle que la gendarmerie organise le jeudi 17 février une session d'information à destination des seniors.

Elle en appelle également aux volontaires pour aider à l'organisation matérielle des manifestations de l'année :

- le 24 avril pour la Chasse aux œufs (besoin de 6 à 7 personnes),
- le 23 mars pour le carnaval (besoin de 2 à 3 personnes)
- la fête de la musique.

Jean-Jacques LARDEUX indique, en tant que membre de l'Association culturelle cantonale, avoir reçu une demande d'une association étivaloise : les Foulées d'Etival.

Cyrille AMBERT revient sur la dernière commission environnement de la communauté de communes.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est en place : un agent de la communauté de communes est chargé de la réalisation des diagnostics, dont le coût à charge pour le bénéficiaire est de 92€. Les diagnostics pour Etival n'ont pas encore commencé mais le seront prochainement. Les propriétaires concernés recevront un courrier de la communauté de communes les informant de leur obligation de réaliser ce type de diagnostic. Les travaux diagnostiqués devront être réalisés dans les quatre ans.

Il fait part d'une proposition de la commune de la Suze sur Sarthe d'acheter de manière groupée des bacs pour les cimetières (pour les plantes fanées et autres pots).

En ce qui concerne les déchets verts, le Président de la commission, Monsieur LEROUX, a rencontré Monsieur BRETEAU, Président de la communauté de communes du Bocage Cénomans pour trouver une solution permettant aux Etivalois de déposer leurs déchets à la plateforme située à Saint Georges du Bois. Un comptage des Etivalois utilisant la plateforme de Saint Georges sera réalisé, sur la base duquel une tarification sera proposée.

Au cas où cette démarche n'aboutisse pas, pourra être étudiée la possibilité d'installer sur la plate forme de Saint Georges une benne louée par la communauté de communes du Val de Sarthe au Bocage Cénomans.

Bruno CORBIN indique qu'un stock important de produits phytosanitaires non utilisés des services techniques a été emmené pour élimination dans un centre adapté.

Il informe le conseil qu'il rencontrera l'association Concordia le 24 février. L'association a pour but d'organiser des chantiers rassemblant des jeunes étrangers pour des travaux de rénovation ou de mise en valeur du patrimoine. La rencontre sera l'occasion de repérer les travaux éventuels.

La même date, il participera à la rencontre du CAUE pour choisir le modèle d'abri de jardin durable dont le prototype sera réalisé par les agents communaux, puis exposé à l'Arche de la Nature. Ce modèle sera ensuite proposé aux administrés, pour qu'ils le construisent eux-mêmes.

Il a rencontré le responsable voirie de la communauté de communes pour établir la liste des travaux de voirie pour 2011. Sont prévus : les rue de l'Orne Champenoise, de la Goulotière, l'Impasse Charles Fouquet. Les travaux Cour Marcel Cerdan seront peut être repoussés en 2012, afin de s'assurer que les aménagements ne soient pas endommagés lors de la construction du lotissement du Champ de la Croix. Les élus se rapprocheront des riverains concernés.

Emmanuel FRANCO fait part d'un courrier de la Présidente du comité de jumelage. Pour les 20 ans du jumelage, ce sera Etival qui recevra les correspondants. Elle demande à ce qu'il soit possible de visiter la mairie le 3 juin. Il évoque à cette occasion la possibilité de nommer une rue Siedenburg, du nom de la commune jumelle.

La séance est levée à 23h15. Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 mars 2011 à 19h.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 16 février 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Luc GESBERT	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Stéphane LANGLAIS	Jean-Jacques LARDEUX
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			